

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

DELIBERATION N°2023.00213

NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INNOVATION PAR LE DESIGN : WELCOME PACK DESIGN

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 04 mai 2023

Nombre de membres en exercice : 71
Nombre de présents : 47
Nombre de pouvoirs : 10
Nombre de voix : 57

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Charles DALLARA,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,
M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE,
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Rémy GUYOT,
M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCC,
M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Christian SERVANT,
M. Gilbert SOULIER, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Daniel TORGUES,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Cyrille BONNEFOY donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

RECU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230511-D20230021310

Date de mise en ligne : 24 mai 2023

M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Yves LECOCQ,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Pascal GONON donne pouvoir à M. Philippe DENIS,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,
M. Gilles PERACHE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS

Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET,
M. Frédéric DURAND, M. Jérôme GABIAUD, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Marc JANDOT, M. Bernard LAGET, M. Patrick MICHAUD, M. Jean-Marc SARDAT,
Mme Nadia SEMACHE, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 11 MAI 2023

NOUVEAU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'INNOVATION PAR LE DESIGN : WELCOME PACK DESIGN

Dans le cadre du plan de relance métropolitain, un volet startups a été intégré pour accélérer la création des « pépites » de demain et affirmer la position de Saint-Etienne au sein de la French Tech Saint-Etienne Lyon.

L'un des objectifs de ce plan de relance vise à l'accélération de l'innovation en favorisant les interfaces entre laboratoires et startups, en soutenant la réalisation de démonstrateurs et en développant les aides dans le domaine du design, du numérique et des hautes technologies.

Concernant le domaine du Design, Saint-Etienne Métropole et les équipes de la Cité du design font le constat que celui-ci est trop souvent le chaînon manquant des actions de compétitivité et d'efficacité des entreprises. Les start-ups, trop préoccupées par l'aspect économique et technologique de leur projet, se privent des apports qu'un regard amont de designer sur un nouveau produit, un service ou une organisation pourrait leur apporter.

De ce fait, 30% d'entre elles échouent soit parce qu'elles essaient de mettre sur le marché un produit ou un service qui n'intéresse personne soit parce que les produits ou services ne sont pas adaptés à l'usage pour lequel ils sont proposés.

De plus, le taux de pénétration du Design dans les PME est seulement de 20 % alors que :

- 75 % des entreprises concernées affirment avoir augmenté leur chiffre d'affaires ;
- 75 % avoir accru la satisfaction client ;
- 60 % avoir accédé à de nouveaux marchés ;
- 56 % avoir amélioré leur compétitivité.

Au vu des éléments de contexte ci-dessus, il est proposé de mettre en place un nouveau dispositif appelé « Welcome pack design » en s'appuyant sur l'expertise de l'EPCC Cité du Design dans l'objectif d'inciter les Entreprises à innover par le Design.

L'objectif sera d'accompagner les Entreprises à passer le pas et à expérimenter le Design afin de pouvoir en mesurer tous les effets positifs : différenciation, meilleure acceptation par le marché, accélération des processus d'innovation, etc.

En accompagnant la mise en place de ce dispositif, Saint-Etienne Métropole accentuera ainsi sa stratégie d'innovation et s'inscrira aux interfaces du Design, du numérique et de l'industrie, avec un modèle agile et innovant de développement pour faire émerger les pépites de demain, en termes d'emplois et de création de valeur sur le territoire.

La mise en œuvre de ce nouveau dispositif suivra les modalités suivantes :

- seules les entreprises ayant reçu la validation du Comité MIND (Métropole INnovation Design), piloté par Saint-Etienne Métropole en lien avec les acteurs de l'écosystème innovation du territoire, pourront être accompagnées ;

- une phase de diagnostic pour qualifier le besoin d'accompagnement à l'innovation par le design sera établie par l'EPCC Cité du Design. Cette étape s'inscrit dans le cadre des missions de ce dernier et n'engendrera pas de flux financiers entre l'entreprise, la Métropole et l'EPCC Cité du Design. Il s'agit d'une phase obligatoire pour l'entreprise pour bénéficier du soutien de Saint-Etienne Métropole ;
- l'entreprise sera libre du choix du designer pour l'accompagner dans sa démarche d'innovation ;
- le soutien de la Métropole sera accordé sous forme de subvention d'investissement dans le respect du « Régime cadre exempté de notification n°SA.59106 relatifs aux aides en faveur des PME pour la période 2014 – 2023 ». De fait, chaque projet fera l'objet d'une délibération ;
- l'aide accordée aux entreprises pour la réalisation d'un accompagnement à l'innovation par le design (diagnostic, étude, conception, prototypage) sera d'un montant maximum de 30 000 € HT et la prise en charge de Saint-Etienne Métropole est fixée à 80 % du montant de la prestation ;
- un acompte de 50 % sera versé à notification de la subvention et le solde sur présentation de factures et de livrables par l'entreprise ;
- cette aide s'adresse aux entreprises (Start-up et PME) de Saint-Etienne Métropole. Les entreprises sélectionnées seront prioritairement en lien avec les filières stratégiques du territoire (manufacturing, santé, numérique).

Le règlement d'attribution de la subvention est joint en annexe et détaille les modalités de fonctionnement du dispositif.

La mise en œuvre du dispositif Welcome Pack Design s'inscrit dans le cadre du SRDEII et plus particulièrement de la convention signée avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes autorisant le versement des aides (jointe en annexe).

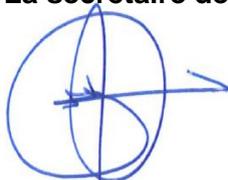
Le budget dédié à ce dispositif en 2023 est de 325 000 €. L'objectif est donc d'accompagner une dizaine de projets par an.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la validation de la mise en place d'un nouveau dispositif, nommé Welcome Pack design ;**
- **approuve la convention type et le règlement sur les modalités d'attribution de de la subvention.**

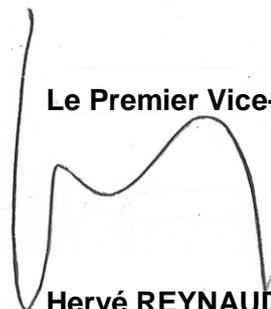
Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
La secrétaire de Séance,



Siham LABICH
4^{ème} Vice-Présidente

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD